2A Demande de subvention - travaux et achats prévus dans le cadre de la *Subvention pour travaux prioritaires de protection contre les risques d'inondation et de refoulement d'égout* (règlement 1362 N.S.)

Remplir les cellules blanches seulement

No de l'intervention	Description	Niveau de priorité	Échéancier approximatif	Estimation budgétaire JFSA	Soumission ou prix obtenus pour les travaux (facultatif)	Entrepreneur(s) ou entreprise(s) ayant fourni la soumission ou les prix (facultatif)
Correspond au numéro de la recommandation dans la "Liste des travaux recommandés" produite par JFSA Québec inc. (id intervention).	Description résumée de l'intervention (travaux ou acquisition).	Niveau de priorité: "Essentiel", "important" ou "moins important", selon la "Liste des travaux recommandés" produite par JFSA Québec inc.	Mois et année de réalisation projetés. **La date limite pour déposer une demande de remboursement après les travaux est le 15 décembre 2027.**	Montant de l'estimation budgétaire fournie par JFSA Québec inc. dans la "Liste des travaux recommandés".	Montant total de la soumission ou du prix obtenus par le propriétaire (ou son mandataire) pour réaliser la recommandation de JFSA. **Joindre les soumissions Eet / ou les prix obtenus au formulaire de demande de subvention (photo, pdf, etc.).**	Entrepreneur(s) ou entreprise(s) ayant fourni la soumission ou les prix indiqués dans la colonne F intitulée "Soumission ou prix obtenus pour les travaux". Inscrire tous les fournisseurs s'il y en a plusieurs pour une même intervention (ligne).
				$	$	
				$	$	
				$	$	
				$	$	
				$	$	
				$	$	
				$	$	
				$	$	
				$	$	
				$	$	
				$	$	
				$	$	
				$	$	
			SOUS-TOTAL :	$	$	
			TPS :	$	$	
			TVQ :	$	$	
			TOTAL :	**$**	**$**	

IMPORTANT

L'estimation des coûts de chaque intervention / recommandation (colonne F) déterminera le montant qui sera réservé pour votre subvention.

En l'absence de soumission ou de prix obtenus auprès d'un fournisseur à la colonne F (entrepreneur, commerce, etc.), la Ville réservera un montant basé sur l'estimation budgétaire de JFSA (colonne E) pour le montant de subvention auquel vous aurez droit.

Les estimations budgétaires fournies par JFSA sont approximatives. Pour cette raison, il est recommandé de remplir la colonne F en fournissant les meilleurs prix obtenus par soumission ou recherche de prix. Vous vous assurerez ainsi de réserver une subvention suffisante pour vos travaux.